

Projet Éducatif de Territoire du canton de Melle

2014-2015

Communes signataires :

- RPI de Chail / St Vincent-la-Châtre
- RPI de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard
- Saint Léger de la Martinière
- Melle
- RPI Maisonnay / Sompt

Communes associées :

- RPI de St Martin-lès-Melle / St Romans-lès-Melle / Mazières-sur-Béronne

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I. Porteurs du projet et durée..... | 3 |
| II. Périmètre et public du PEDT..... | 3 |
| Le territoire concerné..... | 3 |
| Le public concerné..... | 4 |
| L'information des familles..... | 5 |
| III. Évaluation du projet 2013-2014 et perspectives d'évolution..... | 6 |
| L'évaluation du PEDT 2013-2014..... | 6 |
| Perspectives d'évolutions..... | 6 |
| IV. Organisation des activités périscolaires..... | 7 |
| L'inscription aux activités..... | 7 |
| L'organisation des temps d'activités périscolaires..... | 7 |
| Les dérogations accordées..... | 13 |
| V. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes..... | 13 |
| Le temps périscolaire..... | 13 |
| Le temps extra-scolaire..... | 13 |
| VI. Besoins, atouts et leviers du territoire..... | 14 |
| Les ressources du territoire..... | 14 |
| L'éloignement géographique..... | 14 |
| VII. Objectifs du PEDT partagés avec les partenaires..... | 15 |
| Enjeux et but du PEDT..... | 15 |
| Objectifs éducatifs..... | 16 |
| Les effets attendus..... | 16 |
| VIII. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants..... | 17 |
| IX. Activités proposées dans le cadre du PEDT..... | 17 |
| Les activités sportives..... | 17 |
| Les activités culturelles et artistiques..... | 17 |
| L'articulation avec les activités scolaires et extra-scolaires..... | 18 |
| X. Partenaires du projet..... | 18 |
| Les partenaires institutionnels..... | 18 |
| Les partenaires associatifs..... | 19 |
| Autres partenaires potentiels pour la mise en place des activités proposées dans le cadre du PEDT..... | 19 |
| Les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT..... | 19 |
| XI. Pilotage et évaluation du projet..... | 20 |
| Le Comité de Pilotage..... | 20 |
| La coordination du PEDT..... | 20 |
| L'évaluation du PEDT..... | 20 |
| Les modalités de renouvellement du PEDT..... | 22 |

Annexes

I. Porteurs du projet et durée

Le présent Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est porté conjointement par :

- **le SIVU de Chail / St Vincent-la-Châtre**
(ajout de la compétence « activités périscolaires » par arrêté préfectoral du 28/08/13)
adresse : Mairie, 79500 Chail, *tél.* : 05 49 29 35 11
correspondante : Mme Élisabeth Marché, présidente
tél.: 05 49 29 95 01 – *e-mail* : babeth-marche@orange.fr
- **le SIVU l'Avenir de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard**
(ajout de la compétence « activités périscolaires » par délibération du 18/11/2013)
adresse : Mairie, 79500 Paizay-le-Tort, *tél.* : 05 49 27 04 85
e-mail : paizayletort@wanadoo.fr
correspondante : Mme Jacqueline Bouchet, présidente
- **la commune de Saint Léger de la Martinière**
adresse : mairie, 79500 Saint Léger de la Martinière, *tél.* : 05 49 27 01 53
e-mail : stlegerlamartiniere@wanadoo.fr
correspondante : Mme Françoise Butré, adjointe au maire
tél.: 06 82 02 64 87 – *e-mail* : f_butre@hotmail.com
- **la commune de Melle**
adresse : Mairie, 79500 Melle, *tél.* : 05 49 27 00 23
e-mail : contact@ville-melle.fr
correspondant : M. Yves Debien, maire
- **le SIVU de Maisonnay / Sompt**
adresse : Mairie, 79500 Maisonnay, *tél.* : 05 49 29 30 30
e-mail : mairie-maisonnais@paysmellois.org
correspondant : M. Patrice Guéry, président de SIVU

Ce Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

II. Périmètre et public du PEDT

● Le territoire concerné

Le PEDT 2014-2015 concerne l'ensemble du canton de Melle.

Les neuf communes porteuses du projet :

- Chail
- St Vincent-la-Châtre
- Paizay-le-Tort
- Pouffonds
- Saint Génard
- Saint Léger de la Martinière
- Melle
- Maisonnay
- Sompt

Les trois communes associées :

- St Martin-lès-Melle
- Saint Romans-lès-Melle
- Mazières-sur-Béronne

Ce PEDT cantonal prend en compte ces trois autres communes du canton (regroupées en SIVOM) au titre de communes associées car celles-ci souhaitent participer à une collaboration à l'échelle du canton, mais leur SIVOM est déjà signataire d'un PEDT d'une durée de 3 ans depuis septembre 2013.

L'ensemble du territoire cantonal est situé en zone rurale.

● Le public concerné

Les effectifs par niveau sont les suivants :

| PUBLIC | | RPI Paizay / Pouffonds / St Génard | RPI Chail / St Vincent | St Léger De la Martinière | Melle | RPI Sompt / Maisonnay | TOTAL PEDT | RPI St Martin / St Romans / Mazières (communes associées) |
|--------------------|------------|------------------------------------|------------------------|---------------------------|-------|-----------------------|------------|---|
| Niveau maternelle | - de 3 ans | 6 | 4 | 4 | 2 | 0 | 16 | 21 |
| | 3-5 ans | 38 | 34 | 56 | 69 | 25 | 222 | 34 |
| Niveau élémentaire | | 77 | 59 | 104 | 140 | 34 | 414 | 129 |
| TOTAL | | 121 | 97 | 164 | 211 | 59 | 652 | 184 |

Les établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT sont :

| NOMBRE ÉTABLISSEMENTS | RPI Paizay / Pouffonds / St Génard | RPI Chail / St Vincent | St Léger De la Martinière | Melle | RPI Sompt / Maisonnay | TOTAL PEDT | RPI St Martin / St Romans / Mazières (communes associées) |
|-----------------------|------------------------------------|------------------------|---------------------------|-------|-----------------------|------------|---|
| Écoles maternelles | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | 1 |
| Écoles élémentaires | 2 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 4 |
| TOTAL | 3 | 2 | 1 | 2 | 2 | 9 | 3 |

Liste des établissements concernés

École Publique de Chail

5 rue du maréchal ferrant
79500 Chail

École Publique de Saint Vincent La Châtre

17 route de Melle
79500 Saint Vincent La Châtre

École Publique du Pré Rousseau

5 chemin de Mouchedune
79500 Saint Léger de la Martinière

École Maternelle Publique

2 sites : rue du stade et rue de l'Eglise St Pierre
79500 Paizay-le-Tort

École Publique

2 rue de la Mairie
79500 St Génard

École Publique

21 route des écoles
79500 Pouffonds

École Maternelle Publique Jacques Prévert

Quartier Mairie
79500 Melle

École Élémentaire Publique Y. Mention-Verdier

rue du Simplot
79500 Melle

Groupe scolaire Public Louis Bineau

1 route des écoles
79500 Maisonnay

École Publique Ida Grispan

1 rue de la Pagerie
79110 Sompt

● L'information des familles

Le RPI de Sompt / Maisonnay applique la réforme à compter de septembre 2014. L'information des familles sur les modalités d'organisation du temps scolaire et périscolaire se fait de la manière suivante :

- Conseil d'école du 10/06/2014
- 28 mai 2014 : réunion d'information des familles

Concernant les autres écoles du canton, la réforme est appliquée depuis 2013. Les familles sont informées des évolutions de l'emploi du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2014 de la manière suivante :

Pour le RPI de Chail / St Vincent-la-Châtre :

- Conseil d'école du 05/06/2014 : décision de l'évolution de l'emploi du temps scolaire et périscolaire
- Fin juin / début juillet 2014 : réunion d'information des parents prévue par le SIVU

Pour le RPI de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard :

Aucune évolution cette année

Pour l'école de St Léger de la Martinière :

- Conseil d'école du 03/06/2014 : décision de l'évolution de l'emploi du temps scolaire et périscolaire
- Information écrite aux familles fin juin 2014

Pour les écoles de Melle :

- École Jacques Prévert : aucune évolution cette année
- Conseil d'école Yvonne Mention-Verdier du 06/05/2014 : décision de l'évolution de l'emploi du temps scolaire et périscolaire
- Information écrite aux familles en fin d'année 2013-2014, ou avant septembre 2014

Les parents ont par ailleurs été associés à ces évolutions au cours de l'année 2013-2014 de la manière suivante :

- enquête auprès des familles, suivi d'une rencontre ouverte à toutes les familles, en avril-mai 2014 pour les communes signataires du PEDT intercommunal 2013-2014
- deux représentants de parents d'élèves par RPI ou commune du PEDT en cours sont invités à participer aux rencontres d'élaboration et de suivi du projet.

III. Évaluation du projet 2013-2014 et perspectives d'évolution

● L'évaluation du PEDT 2013-2014

Après sept mois de fonctionnement, et en vue de préparer la rentrée scolaire suivante, le Centre SocioCultuel du Mellois a été missionné pour conduire une évaluation des activités périscolaires (APS) mises en place dans le cadre du PEDT 2013-2014. Cette évaluation a été conduite dans les six communes signataires du PEDT 2013-2014, et proposée aux communes ayant souhaité rejoindre ce PEDT intercommunal à partir de 2014 (*synthèse complète des résultats de cette évaluation en annexe*).

Cette évaluation est venue confirmer l'intérêt de faciliter l'accès gratuit pour les enfants du territoire à des activités éducatives de qualité (environ un quart des enfants interrogés issus d'école élémentaire ne pratiquaient aucune activité en dehors de l'école avant la mise en place des APS, et l'essentiel des pratiques étaient sportives).

Cette évaluation a indiqué une satisfaction générale des enfants et des parents quant au fait de bénéficier des activités périscolaires, et a souligné notamment la qualité des apports des associations intervenantes.

Elle a également soulevé la nécessité d'un certain nombre d'évolutions dans l'organisation de ces activités périscolaires, pour en accentuer l'intérêt pédagogique et permettre leur pérennisation à terme. Ainsi les temps d'intervention doivent être plus longs (augmentation de la durée des séances et des cycles) pour que l'activité soit plus bénéfique et mieux adaptée aux enfants, permette la dynamique collective escomptée, et rendre possible la participation des associations au dispositif à plus long terme.

La volonté d'organiser une complémentarité entre les différentes écoles pour permettre l'intervention des associations dans toutes les écoles est cependant restée difficile à mettre en œuvre du fait de l'émiettement des temps d'APS dans la semaine (durées d'intervention courtes et souvent en même temps).

Enfin, l'évaluation a permis de confirmer l'intérêt, perçu par tous les acteurs, d'une collaboration entre les communes, et du bénéfice de l'appui des associations tant dans la réflexion et la mise en œuvre du dispositif que dans l'action éducative auprès des enfants.

● Perspectives d'évolution

Les résultats de cette évaluation ont suscité l'envie de faire évoluer un certain nombre d'éléments dans l'organisation des APS au sein des écoles concernées par le présent PEDT. Le décret du 7 mai 2014, qui prend en compte les difficultés d'organisation rencontrées notamment en milieu rural, est venu apporter des assouplissements, offrant de nouvelles perspectives d'évolution.

Ces assouplissements peuvent en effet répondre à certaines difficultés que nous avons relevées lors du travail de concertation conduit au cours de l'année 2013-2014. Le délai très court imposé par la circulaire ministérielle (date limite du 6 juin 2014) pour bénéficier des aménagements prévus par le décret n'a cependant pas permis de mener à bien tous

les travaux en cours, malgré la volonté commune sur le territoire et le calendrier de travail serré convenu entre les communes signataires dès le 18 mars 2014. Seuls quelques aménagements ont donc pu être demandés dans le délai imposé et devraient être appliqués à la rentrée 2014. Le travail de concertation engagé va se poursuivre en 2014-2015, et pourrait conduire à de nouvelles évolutions à la rentrée 2015.

Les porteurs du présent PEDT ont par ailleurs souhaité accentuer la collaboration intercommunale en 2014-2015 par un élargissement des communes concernées et par un renforcement de l'articulation des APS entre les différents sites.

IV. Organisation des activités périscolaires

● L'inscription aux activités

Les modalités d'inscription des enfants aux activités proposées peuvent varier d'un site à l'autre. Toutes les mairies et SIVU/SIVOM du canton incitent à une participation régulière des enfants tout au long de l'année. Des inscriptions plus spécifiques pour certains cycles d'activités peuvent être mises en place, notamment lors d'intervention d'associations.

La durée des cycles d'activité peut varier, avec une complémentarité entre des cycles plus longs et des cycles plus courts. La durée de ces cycles peut donc aller de 6 à 21 semaines, voire l'année complète. Autant que possible, les cycles d'activités seront en lien avec un projet pédagogique annuel par site, pour davantage de cohérence entre les activités.

Sur plusieurs sites, des démarches sont en cours pour étudier la possibilité de déclarer les activités périscolaires en tant qu'accueil collectif de mineur (ACM) auprès de la DDCSPP des Deux-Sèvres.

Les activités périscolaires (APS) mises en place dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires de donnent lieu à aucun sur-coût pour les participants :

- gratuité des activités périscolaires dites « APS »
- aucune augmentation du prix de la garderie du RPI de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard liée aux activités éducatives supplémentaires mises en place.

● L'organisation des temps d'activités périscolaires

Les activités périscolaires s'organisent sur chaque commune ou RPI de la manière suivante :
(voir pages suivantes)

RPI Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard (inchangé par rapport à 2013-2014)

| LUNDI | | | MARDI | | | MERCREDI | | | JEUDI | | | VENDREDI | | |
|---|---------------------------|---|---|---------------------------|---------------------------|---|---|---------------------------|---|---------------------------|---|---|---------------------------|---------------------------|
| École de Pouffonds | École de St Génard | École de Paizay-le-Tort | École de Pouffonds | École de St Génard | École de Paizay-le-Tort | École de Pouffonds | École de St Génard | École de Paizay-le-Tort | École de Pouffonds | École de St Génard | École de Paizay-le-Tort | École de Pouffonds | École de St Génard | École de Paizay-le-Tort |
| 2 classes CE-CM | 1 classe CP | 2 classes TPS → GS | 2 classes CE-CM | 1 classe CP | 2 classes TPS → GS | 2 classes CE-CM | 1 classe CP | 2 classes TPS → GS | 2 classes CE-CM | 1 classe CP | 2 classes TPS → GS | 2 classes CE-CM | 1 classe CP | 2 classes TPS → GS |
| 57 élèves | 20 élèves | 44 élèves | 57 élèves | 20 élèves | 44 élèves | 57 élèves | 20 élèves | 44 élèves | 57 élèves | 20 élèves | 44 élèves | 57 élèves | 20 élèves | 44 élèves |
| Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Repas + pause méridienne | | | Repas + pause méridienne | | | Repas + pause méridienne | | | Repas + pause méridienne | | | Repas + pause méridienne | | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| APC et en parallèle APS avec animateur ou intervenant | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | APC et en parallèle APS avec animateur ou intervenant | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | APC et en parallèle APS avec animateur ou intervenant | Classe | Classe |
| Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie de Paizay-le-Tort | Déplacement à la garderie | Déplacement à la garderie |
| Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | | Garderie à Paizay-le-Tort | | |
| Activités éducatives pendant la garderie avec animateur | | | Activités éducatives pendant la garderie avec animateur | | | Activités éducatives pendant la garderie avec animateur | | | Activités éducatives pendant la garderie avec animateur | | | Activités éducatives pendant la garderie avec animateur | | |
| Pour suite de la garderie, sans activités | | | Pour suite de la garderie, sans activités | | | Pour suite de la garderie, sans activités | | | Pour suite de la garderie, sans activités | | | Pour suite de la garderie, sans activités | | |

RPI Chail / St Vincent-la-Châtre (nouvel emploi du temps 2014-2015)

| LUNDI | | | | MARDI | | | | MERCREDI | | | | JEUDI | | | | VENDREDI | | | |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| École de Chail | École de Chail | École de St Vincent | École de St Vincent | École de Chail | École de Chail | École de St Vincent | École de St Vincent | École de Chail | École de Chail | École de St Vincent | École de St Vincent | École de Chail | École de Chail | École de St Vincent | École de St Vincent | École de Chail | École de Chail | École de St Vincent | École de St Vincent |
| 1 classe TPS-PS-MS 27 élèves | 1 classe MS-GS-CP 23 élèves | 1 classes CP-CE1-CE2 23 élèves | 1 classe CE2-CM1-CM2 24 élèves | 1 classe TPS-PS-MS 27 élèves | 1 classe MS-GS-CP 23 élèves | 1 classes CP-CE1-CE2 23 élèves | 1 classe CE2-CM1-CM2 24 élèves | 1 classe TPS-PS-MS 27 élèves | 1 classe MS-GS-CP 23 élèves | 1 classes CP-CE1-CE2 23 élèves | 1 classe CE2-CM1-CM2 24 élèves | 1 classe TPS-PS-MS 27 élèves | 1 classe MS-GS-CP 23 élèves | 1 classes CP-CE1-CE2 23 élèves | 1 classe CE2-CM1-CM2 24 élèves | 1 classe TPS-PS-MS 27 élèves | 1 classe MS-GS-CP 23 élèves | 1 classes CP-CE1-CE2 23 élèves | 1 classe CE2-CM1-CM2 24 élèves |
| Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | |
| | | Déplacement en bus | | | | Déplacement en bus | | | | Déplacement en bus | | | | Déplacement en bus | | | | Déplacement en bus | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Garderie | Déplacement en bus | | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne | Repas + pause méridienne |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | | | | | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | APS avec animateur ou intervenant (+ APC en parallèle) | | | | | | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | APS avec animateur ou intervenant | |
| APS par le personnel SIVU (+ APC) | APS avec intervenant ou animateur Petite enfance | Déplacement à la garderie | | APS avec animateur Petite enfance | APS par le personnel SIVU (+ APC) | Déplacement à la garderie | | | | | | APS par le personnel SIVU (+ APC) | APS avec intervenant ou animateur Petite enfance | Déplacement à la garderie | | APS avec animateur Petite enfance | APS par le personnel SIVU (+ APC) | Déplacement à la garderie | |
| Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | | | | | | Garderie à Chail | | | | Garderie à Chail | | | |

À noter : à l'école de St Vincent, la durée hebdomadaire des APS est de 2h maximum, puisque le temps de présence des enfants dans cette école est de 32h au plus. Cependant, afin des respecter les 3h obligatoires, un quart d'heure par jour, pendant la pause méridienne, est considéré comme APS (11h50 à 12h05).

Évolution 2014-2015 :

Chail : Report des 30 min. d'APS du mercredi matin sur les temps d'APS de 45 min. pour les passer à 1h.

St Vincent : application le mardi de l'emploi du temps du vendredi (APS les deux classes en mêmes temps).

Saint Léger de la Martinière (nouvel emploi du temps 2014-2015)

| LUNDI | | | MARDI | | | MERCREDI | | | JEUDI | | | VENDREDI | | |
|---------------------------|-----------------------------|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------|---|-----------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 2,5 classes Maternelle | 2,5 classe CP→CE2 / CLIS | 2 classes CE2→CM2 | 2,5 classes Maternelle | 2,5 classe CP→CE2 / CLIS | 2 classes CE2→CM2 | 2,5 classes Maternelle | 2,5 classe CP→CE2 / CLIS | 2 classes CE2→CM2 | 2,5 classes Maternelle | 2,5 classe CP→CE2 / CLIS | 2 classes CE2→CM2 | 2,5 classes Maternelle | 2,5 classe CP→CE2 / CLIS | 2 classes CE2→CM2 |
| 60 enfants | 50 enfants | 54 enfants | 60 enfants | 50 enfants | 54 enfants | 60 enfants | 50 enfants | 54 enfants | 60 enfants | 50 enfants | 54 enfants | 60 enfants | 50 enfants | 54 enfants |
| Garderie | | | Garderie | | | Garderie | | | Garderie | | | Garderie | | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Repas | | récréation | Repas | | APS avec animateur | Garderie | | | Repas | | APS avec animateur | Repas | | APS avec animateur |
| récréation | | Repas | APS avec animateur | | Repas | | | | APS avec animateur | | Repas | APS avec animateur | | Repas |
| Sieste | classe | APS avec animateur ou intervenant (+ APC) | Classe | Sieste | classe | Classe | Classe | Classe | Sieste | classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Classe | Classe | APS avec animateur ou intervenant (+ APC) | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | APS avec animateur ou intervenant (+ APC) | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| Garderie | | | Garderie | | | | | | Garderie | | | Garderie | | |

Évolution 2014-2015 :

Report des APS du soir au lundi (au lieu du mardi), décalage des horaires en début d'après-midi pour le groupe 1, allongement des durées des séances, report des APS de la pause méridienne au mardi (au lieu du lundi).

Inchangé pour les enfants de petite et moyenne sections de maternelle.

Melle
(nouvel emploi du temps 2014-2015)

| LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| J. Prévert 3 classes TPS → GS | Y. M.-Verdier 6 classes CP → CM | J. Prévert 3 classes TPS → GS | Y. M.-Verdier 6 classes CP → CM | J. Prévert 3 classes TPS → GS | Y. M.-Verdier 6 classes CP → CM | J. Prévert 3 classes TPS → GS | Y. M.-Verdier 6 classes CP → CM | J. Prévert 3 classes TPS → GS | Y. M.-Verdier 6 classes CP → CM |
| 71 enfants | 140 enfants | 71 enfants | 140 enfants | 71 enfants | 140 enfants | 71 enfants | 140 enfants | 71 enfants | 140 enfants |
| Garderie | | Garderie | | Garderie | | Garderie | | Garderie | |
| 08:50 | | 08:50 | | 08:50 | | 08:50 | | 08:50 | |
| 09:00 | | 09:00 | | 09:00 | | 09:00 | | 09:00 | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| 11:50 | | 11:50 | | 11:50 | | 11:50 | | 11:50 | |
| 12:00 | | 12:00 | | 12:00 | | 12:00 | | 12:00 | |
| 12:15 | | 12:15 | | 12:15 | | 12:15 | | 12:15 | |
| Repas | Repas | Repas | Repas | | | Repas | Repas | Repas | Repas |
| 13:20 | | 13:20 | | 13:20 | | 13:20 | | 13:20 | |
| 13:30 | | 13:30 | | 13:30 | | 13:30 | | 13:30 | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | | | Classe | Classe | Classe | Classe |
| 14:20 | | 14:20 | | 14:20 | | 14:20 | | 14:20 | |
| 15:20 | | 15:20 | | 15:20 | | 15:20 | | 15:20 | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | | | Classe | Classe | Classe | Classe |
| 15:45 | | 15:45 | | 15:45 | | 15:45 | | 15:45 | |
| APS avec animateur ou intervenant | Classe | APS avec animateur ou intervenant | APC | | | APS avec animateur ou intervenant | APS avec intervenant | APS avec animateur ou intervenant | Classe |
| 16:20 | | 16:20 | | 16:20 | | 16:20 | | 16:20 | |
| 16:30 | | 16:30 | | 16:30 | | 16:30 | | 16:30 | |
| Garderie | | Garderie | | | | Garderie | | Garderie | |
| 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | |

Évolution 2014-2015 :

Jacques Prévert (maternelle) : inchangé

Yvonne Mention-Verdier (élémentaire) : APS reportées au jeudi après-midi pour toutes les classes en même temps (2h d'activités).

Maisonnay / Sompt
(nouvel emploi du temps 2014-2015)

| LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Maisonnay TPS → CE1 | Sompt CE2 → CM | Maisonnay TPS → CE1 | Sompt CE2 → CM | Maisonnay TPS → CE1 | Sompt CE2 → CM | Maisonnay TPS → CE1 | Sompt CE2 → CM | Maisonnay TPS → CE1 | Sompt CE2 → CM |
| 42 enfants | 18 enfants | 42 enfants | 18 enfants | 42 enfants | 18 enfants | 42 enfants | 18 enfants | 42 enfants | 18 enfants |
| Garderie | | Garderie | | Garderie | | Garderie | | Garderie | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| | | | | | | | | | |
| Repas | | Repas | | Garderie | | Repas | | Repas | |
| 12:00 | | 12:00 | | 12:15 | | 12:00 | | 12:00 | |
| 12:15 | | 12:15 | | 12:30 | | 12:15 | | 12:15 | |
| 12:30 | | 12:30 | | 13:45 | | 12:30 | | 12:30 | |
| Classe | Classe | Classe | Classe | | | Classe | Classe | Classe | Classe |
| | | | | | | | | | |
| 15:30 | | 15:30 | | 15:45 | | 15:30 | | 15:30 | |
| 15:45 | | 15:45 | | 16:00 | | 15:45 | | 15:45 | |
| 16:00 | | 16:00 | | 16:15 | | 16:00 | | 16:00 | |
| 16:15 | | 16:15 | | 16:30 | | 16:15 | | 16:15 | |
| 16:30 | | 16:30 | | 16:45 | | 16:30 | | 16:30 | |
| 16:45 | | 16:45 | | 18:30 | | 16:45 | | 16:45 | |
| 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | | 18:30 | |

● Les dérogations accordées

Les dérogations suivantes ont été demandées et accordées pour l'application des rythmes scolaires :

Pour le RPI de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard :

Accord téléphonique (juin 2013) pour que l'école cesse 20 min plus tôt chaque soir, en contre partie de quoi il a été demandé d'aménager la garderie en temps périscolaire. Il y a donc 1h d'APS par semaine et par classe, et 6h d'activités périscolaires dans le cadre de la garderie.

Pour l'école de St Vincent-la-Châtre :

Une demande de dérogation a été effectuée pour que la durée d'enseignement des lundi et jeudi soit de 5h45. Dérogation accordée par courrier daté du 7 juin 2013 (*copies fournies avec le PEDT 2013-2014*).

Pour l'école Yvonne Mention-Verdier de Melle :

Une demande de dérogation a été effectuée pour cumuler les 2h d'APS le même après-midi. Dérogation demandée, en attente de l'accord écrit.

V. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

● Le temps périscolaire

Aucune activité périscolaire n'était proposée en fin de journée, au niveau des écoles du territoire, avant l'application de la réforme et des des nouvelles activités périscolaire. Les communes ou SIVU proposaient uniquement un service de garderie avant et après la classe, ainsi qu'un service de repas et une surveillance lors de la pause méridienne.

Certaines associations d'envergure cantonale proposent des activités de loisirs le soir :

- atelier de danse et activité cirque (Centre SocioCultuel du Mellois)
- cours de musique (École de Musique du Pays Mellois)
- activités sportives (OSCAM et clubs sportifs)

Ces activités se déroulent en général à Melle (chef-lieu de canton), et concernent les enfants de tout le canton.

● Le temps extra-scolaire

Deux accueils de loisirs sans hébergement existent au niveau du canton :

- l'accueil de loisirs 3-12 ans du Centre SocioCultuel du Mellois, ouvert les mercredis après-midi et pendant les vacances
- l'accueil de loisirs 6-12 ans de Chail / St Vincent, ouvert aux vacances de printemps et en juillet.

Ces actions reçoivent le soutien de la Communauté de Communes du Mellois (CCM) et sont incluses au Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne.

De nombreuses autres activités régulières sont proposées par les associations du canton et concernent le public enfant du canton :

- activité bicross (Foyer Rural de St Léger)
- section Jeunes (Foyer Rural de St Léger)
- théâtre (SEP de Paizay-le-Tort)
- ateliers danse et dessin (Centre SocioCultuel du Mellois)
- stages d'activités scientifiques et techniques (la Bêta-Pi)
- rugby (ROC Mellois)
- football (ASPM et SEP de Paizay-le-Tort)
- tennis (Tennis club Mellois)
- gym sportive (Cabri Mellois)
- judo (Judo club Mellois)
- natation (Club Sportif Mellois)
- activités sportives (OSCAM)
- et d'autres activités sportives (clubs sportifs)

VI. Besoins, atouts et leviers du territoire

● Les ressources du territoire

Le territoire dispose, dans les communes concernées par le PEDT et plus globalement dans le canton dont il fait partie, de nombreuses associations ou structures éducatives, sportives, culturelles ou artistiques. Ces associations sont pour partie en capacité d'intervenir avec des professionnels qualifiés. Elles ont donc été sollicitées pour être partenaires de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce PEDT.

Le territoire peut s'appuyer sur une collaboration déjà existante au niveau cantonal, dans le cadre de la Communauté de Communes, et ayant permis la réalisation de plusieurs actions éducatives d'envergure :

- le développement à l'échelle du canton d'un secteur Petite Enfance du Centre SocioCultuel du Mellois, avec des animations dans les communes du canton et des actions-passerelles en lien avec les écoles maternelles du territoire ;
- l'organisation par la CCCM du transport des enfants dans le cadre scolaire vers les équipements sportifs situés à Melle (dans le cadre du Projet Éducatif Local) ;
- le développement du secteur Jeunesse du Centre SocioCultuel du Mellois avec l'ouverture de quatre lieux d'accueils supplémentaires dans les communes du canton, dont deux se situant sur les RPI concernés par le PEDT ;
- la collaboration entre le Centre SocioCultuel du Mellois et l'Office des Sports du Canton de Melle (OSCAM, qui rassemble la plupart des associations sportives du canton) sur la mise en œuvre des actions enfance et jeunesse.

● L'éloignement géographique

Le territoire concerné par le PEDT est un territoire rural, constitué de petites communes isolées. Cette situation géographique a directement deux conséquences :

- les habitants de ces communes sont directement concernés par les problématiques de transport. Face à cette contrainte, la diversité des situations familiales amène à des écarts importants d'accès aux activités de loisirs, souvent centrées à Melle, en plus de la question de la disponibilité en temps et du coût.
- les interventions des associations dans le cadre des APS sont rendues plus difficiles du fait des déplacements que cela implique. Un effort de mutualisation est donc fait pour réduire autant que possible cette contrainte, pour les communes concernées comme pour les associations intervenantes.

VII. Objectifs du PEDT partagés avec les partenaires

● Enjeux et but du PEDT

Le but du Projet Éducatif de Territoire est d'**offrir à tous les enfants du canton une égalité d'accès à des activités éducatives périscolaires de qualité.**

Cela nécessite une collaboration effective entre les communes autour de trois axes principaux en 2014-2015 :

- une concertation autour des démarches pédagogiques et des demandes d'intervention aux associations pour faciliter un roulement sur les différentes écoles ;
- la poursuite d'un travail de réflexion avec tous les acteurs du PEDT sur des évolutions de fonctionnement et d'emplois du temps à envisager en vue de la rentrée 2015, au regard des constats effectués en 2014 et dans la perspective d'une collaboration à venir à l'échelle de la Communauté de Communes ;
- une mutualisation des démarches de formation des personnels et élus, en s'appuyant notamment sur les compétences existantes localement.

Les enjeux d'une telle collaboration intercommunale sont les suivants :

- l'accès de tous les enfants à la diversité de l'offre éducative et de loisirs de qualité proposée par les associations et intervenants locaux ;
- la mutualisation des moyens mobilisés par les communes et les associations partenaires, afin d'en augmenter l'efficacité (notamment encadrement et formation des personnels et des élus) et d'en limiter les coûts ;
- la pérennisation d'emplois dans les associations intervenantes, autant dans l'intérêt du maintien de leur activité associative que dans celui des enfants qui sont bénéficiaires de leurs animations ;
- la mise en lien des différentes écoles du canton pour favoriser une cohérence à l'échelle du territoire tout en prenant en compte la diversité des situations et des expériences, notamment en vue de la prise de la compétence « scolaire et périscolaire » par la Communauté de Communes au 1er janvier 2016
- la prise en compte de tous les acteurs du territoire dans la mise en place et le suivi de ces activités : en premier lieu les enfants (avec une vigilance à ce que tout aménagement se fasse dans l'intérêt des enfants), leurs parents (avec des temps de concertation qui leur permettent de participer au suivi et à l'évolution des temps périscolaires), les élus, les enseignants, les animateurs et les associations intervenantes, ainsi que les partenaires institutionnels.

● Objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs convenus lors du PEDT 2013-2014 restent valables et sont donc reconduits pour le projet 2014-2015.

La mise en place des activités périscolaire visera les objectifs suivants :

■ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son ouverture sur le monde

- Contribuer au développement personnel de l'enfant
- Favoriser sa sociabilité et sa socialisation
- Offrir à l'enfant la possibilité de découvrir des pratiques sportives, culturelles ou artistiques nouvelles

■ Contribuer à l'éducation de l'enfant à la citoyenneté

- Favoriser l'éducation au vivre ensemble et la conscience de l'intérêt général, au niveau du groupe et par transposition dans la vie sociale
- Favoriser chez l'enfant une meilleure compréhension du monde dans lequel il vit pour lui permettre d'agir de manière réfléchie (développement de l'esprit critique)

■ Accompagner l'enfant vers davantage d'autonomie dans ses apprentissages, au sein du groupe et plus largement dans sa vie quotidienne

- Proposer une démarche de progression personnelle où l'enfant peut choisir les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être sur lesquels il souhaite progresser

● Les effets attendus

La mise en œuvre de ce PEDT et des activités qui en découlent vise également les effets cités ci-dessous :

vis à vis des enfants

- que les enfants soient plus disponibles pour les apprentissages scolaires (en terme d'attention, de rapport aux autres enfants...)
- que des relations se construisent plus aisément entre enfants de différentes classes ;

vis à vis des familles

- que les parents adhèrent à ce nouveau dispositif, qu'ils participent à son fonctionnement et à son évolution ;
- que les enfants et leurs familles connaissent mieux les associations du territoire et les possibilités d'activités qu'elles offrent ;

vis à vis de l'École

- que l'École s'ouvre davantage sur l'extérieur, notamment en direction des associations ressources du territoire
- que les liens entre élus et enseignants soient renforcés par cette nouvelle collaboration ;

vis à vis de tous les acteurs du PEDT

- qu'une concertation régulière soit mise en place entre élus et associations ;

- que les questions d'éducation et de rythmes de l'enfant fassent l'objet de regards croisés ;
- que ces activités participent au développement associatif local : par l'élargissement de leurs publics, par un soutien au maintien d'une offre d'activités de loisirs et par une contribution à la pérennisation des emplois.

VIII. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

L'actuel PEDT croise sur le territoire les dispositifs suivants :

- Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ)
- Projet Éducatif Local (PEL)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Aucune articulation spécifique n'est envisagée pour le moment dans la mesure où ces dispositifs sont portés par la Communauté de Communes, et que le PEDT ne concerne pas pour le moment l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes du Mellois.

Une navette reliant l'école à l'Accueil de Loisirs du Centre SocioCultuel (inclus au CEJ) les mercredis midis a été mise en place par certaines communes car les familles en ont exprimé le besoin.

IX. Activités proposées dans le cadre du PEDT

Une grande diversité d'activités est envisagée dans le cadre des activités périscolaires, grâce aux associations et autres intervenants existant sur le territoire. Ces activités pourront être sportives, culturelles ou artistiques.

● Les activités sportives

- jeux de raquettes (initiation tennis, badminton)
- jeux de ballons (initiation rugby-flag, football, volley-ball...)
- autres jeux d'équipes (ultimate, kin-ball, thèque, pétéca, hockey street ou sur gazon, torball...)
- jeux de précision (sarbacane, golf, pétanque molle...)
- athlétisme (lancers, course)
- Parcours de motricité
- Activité d'expression corporelle, d'entretien corporel
- ...

● Les activités culturelles et artistiques

- atelier d'expression théâtrale,
- initiation aux activités du cirque,
- activités autour du livre et la lecture,
- ateliers d'éducation à l'environnement,
- initiation au bridge et aux jeux de règle,

- découverte de la musique,
- activités techniques et scientifiques,
- initiation à la sophrologie,
- relaxation,
- arts plastiques
- ...

● L'articulation avec les activités scolaires et extra-scolaires

La mise en place des activités périscolaire n'a pas été articulée aux projets d'écoles au moment de l'application de la réforme. Toutefois, les porteurs du PEDT ont la volonté de faire évoluer ces APS vers une meilleure articulation avec les projets d'écoles et les projets thématiques de classe. L'organisation des APS sur chaque site autour d'un projet pédagogique annuel le facilitera.

Les activités périscolaires sont cependant en articulation avec l'Accueil de Loisirs (ALSH) du Centre SocioCulturel car une partie des animatrices de l'ALSH des mercredis intervient dans le cadre des activités périscolaires dans certaines communes du canton. Leur démarche pédagogique est donc pensée pour être complémentaire entre activités périscolaires et accueil de loisirs extrascolaire.

Plusieurs associations ont exprimé le souhait que le PEDT permette à terme de mettre en lien les différentes activités péri et extra-scolaires du territoire.

L'articulation entre activités périscolaires et extrascolaires fait également l'objet d'une attention particulière des acteurs associatifs concernant :

- la réduction des temps disponibles pour proposer des activités extrascolaires
- la réorganisation des familles autour de nouveaux emplois du temps et les choix d'activités qui en découlent
- l'impact probable des activités périscolaires sur la fréquentation des activités extrascolaires et des clubs sportifs (lié aux besoins déjà satisfaits par les activités périscolaires)

X. Partenaires du projet

● Les partenaires institutionnels

Partenariat institutionnel existant

- SIVOM de Saint Martin / Mazières / St Romans, qui n'est pas porteur de ce PEDT ayant déjà établi et signé le sien avant qu'une démarche plus large sur le canton ne se mette en place. Le SIVOM participe cependant à la démarche collaborative à l'échelle du canton mise en place dans le cadre de ce PEDT.

Partenariats institutionnels à mettre en place au cours de cette année

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres
- La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
- La Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne

● Les partenaires associatifs

- Les Ateliers de la Simplicité
- La Bêta-Pi
- Le Centre SocioCultuel du Mellois
- L'École de Musique du Pays Mellois
- l'Office des Sports du Canton de Melle (OSCAM)

● Autres partenaires potentiels pour la mise en place des activités proposées dans le cadre du PEDT

- Le Foyer Rural de Saint Léger
- L'Amicale Laïque de Chail
- les Sociétés d'Éducation Populaire du canton (SEP)
- la Radio associative D4B
- Mell'avenir (association des commerçants)
- Mme Sandrine SALLE, intervenante sophrologie
- David Légeron, intervenant cirque (FLP Animations)
- la Médiathèque de Melle
- le Cabri Mellois
- la Ligue de l'Enseignement (action « Lire et Faire Lire »)
- ... et potentiellement les autres associations et intervenants locaux

● Les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

| Activité | Intervenant ou structure | statut de l'intervenant | observations |
|---|--|-------------------------|---|
| Arts plastiques, relaxation, activités manuelles, activités d'expression, activités liées à l'environnement, jeux de règles, jeux de plein air... | Le Centre SocioCultuel du Mellois | Partenaire | Mise à disposition de personnel d'animation, appui technique et pédagogique à la mise en place et au fonctionnement des APS |
| Ateliers d'éducation à l'environnement, ateliers de création et recyclage | Les Ateliers de la Simplicité | Prestataire d'activité | Convention avec chaque SIVU ou commune |
| Activités de découverte technique et scientifique | La Bêta-Pi | Prestataire d'activité | Convention avec chaque SIVU ou commune |
| Activités autour de la musique | L'École de Musique du Pays Mellois | Prestataire d'activité | Convention avec chaque SIVU ou commune |
| Activités sportives | l'Office des Sports du Canton de Melle (OSCAM) | Prestataire d'activité | |
| Initiation sophrologie | Mme Sandrine SALLE | Profession libérale | Convention avec chaque SIVU ou commune |
| Initiation au bridge | Mme Jacqueline Bouchet Bridge club Mellois | Bénévole | Pas de convention : présidente du SIVU et responsable des APS pour le RPI |
| Initiation aux activités cirque | David Légeron, FLP Animation | Prestataire d'activité | Convention avec chaque SIVU ou commune |
| Activités d'expression théâtrale | Intervenante théâtre | Employée | |
| Initiation radio | Radio associative D4B | Bénévole | |
| Tri sélectif | CCCM | Collectivité | |

(Liste non exhaustive)

XI. Pilotage et évaluation du projet

● Le Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage du PEDT est constitué de la façon suivante :

- président-e de SIVU ou maire : un titulaire et un suppléant par RPI/commune
- représentants des associations de parents d'élèves : deux représentants par RPI/commune (élu au Conseil d'École ou issue d'association de parents d'élèves)
- associations partenaires : un représentant par association partenaire qui intervient au cours de l'année
- représentants des écoles : le directeur (ou son représentant) de chaque école
- personnel SIVU, municipal ou personnel mis à disposition du SIVU ou de la commune : un représentant par école
- Éducation Nationale : un représentant
- Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres : un représentant
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : un représentant

Le Comité de Pilotage se réunit une fois par trimestre, soit 3 à 4 réunion par an.

● La coordination du PEDT

Un coordinateur du PEDT est désigné, chargé de réunir le Comité de Pilotage et d'assurer le suivi du projet. Ce coordinateur est :

Mme Françoise BUTRÉ
Mairie – 79500 Saint Léger de la Martinière
Tél. : 05 49 27 01 53 – 06 82 02 64 87
E-mail : f_butre@hotmail.com

● L'évaluation du PEDT

Un point sur l'évaluation du projet sera effectué une fois par trimestre, et présenté lors de la réunion du Comité de Pilotage. Une évaluation plus complète sera effectuée en fin d'année.

L'évaluation de la démarche de collaboration à l'échelle du canton portera sur des points de suivi et de bilan concernant les trois axes de travail définis au titre VII.

L'évaluation des objectifs éducatifs portera sur les indicateurs suivants :

Indicateurs quantitatifs :

- ✓ **La fréquentation** des APS et son évolution
 - Critère : 80% minimum des enfants de chaque école participent aux APS
Moyen : suivi des inscriptions et des présences d'une période à l'autre
- ✓ **L'apport du dispositif** par rapport à l'existant : nombre d'enfants ne pratiquant aucune (ou peu d') activité régulière en structure en dehors des APS

- Pas de critère chiffré : indicateur de la plus-value du dispositif par rapport à la situation initiale
Moyen : questionnaire des familles
- ✓ **L'apport des activités programmées** par rapport à l'existant : nombre d'activités nouvelles pour les participants
 - Critère : 70% minimum des enfants ont découvert ou pratiqué au moins deux activités nouvelles au cours de l'année
Moyen : questionnaire des enfants (oral ou écrit)

Indicateurs qualitatifs :

- ✓ **L'apport éducatif** des activités mises en place et **l'adéquation de la démarche**
 - Critère : la démarche pédagogique est en adéquation avec les intentions éducatives du PEDT et adaptée au rythme de l'enfant par rapport au moment de sa journée ; les apports éducatifs de chaque activité proposée participent à la mise en œuvre d'au moins deux objectifs du PEDT
Moyen d'appréciation : par le responsable sur site, observation/questionnement des enfants
- ✓ **L'intérêt des enfants et la satisfaction des familles** au regard du dispositif et des activités proposées
 - Critère : 70% des enfants et des familles au minimum s'estiment satisfaites du dispositif et des activités proposées
moyens d'appréciation quantitatif :
 - questionnaire des enfants en fin de cycle et des familles en fin d'année (oral ou écrit)*moyen d'appréciation qualitatif :*
 - observation du comportement des enfants (niveau d'attention, degré de motivation...)
 - expression des parents lors du comité de pilotage ou des autres temps de concertation
- ✓ **L'évolution du comportement individuel et collectif** des enfants dans le cadre des APS et en classe
 - Critère : le comportement collectif et individuel des enfants évolue vers une adaptation à ce nouveau cadre et vers une meilleure appropriation de ces temps d'activité
moyen d'appréciation :
 - observation par chaque animateur de l'évolution des nécessités de régulation
 - prise de notes par l'animateur (ou écrits des enfants) permettant de déterminer le niveau de participation des enfants (type d'expression et objet)
 - Critère : a minima, que les APS n'affectent pas de manière négative le comportement des enfants en classe, voire qu'il contribue à une évolution positive
moyens d'appréciation :
 - observation globale du groupe-classe par les enseignants
 - observation si nécessaire au cas par cas par les enseignants, et croisement avec les observations effectuées en APS par les animateurs
- ✓ **Le lien** entre les propositions d'activités et **des besoins collectifs** repérés ou **des envies exprimées** par les d'enfants
 - Critère : chaque besoin collectif repéré donne lieu à au moins une proposition d'activité en réponse, et qu'au moins 50% des envies exprimées par les enfants donnent lieu à une ou des propositions de réponses en terme d'évolution ou d'activités
moyen d'appréciation :
 - mémoire par les responsables de sites des besoins collectifs repérés et des demandes exprimées de manière collective par des groupes d'enfants
 - suivi des réponses proposées à ces besoins et envies

● **Les modalités de renouvellement du PEDT**

Le PEDT sera renouvelé à partir du 1er septembre 2015, avec des évolutions en fonction de la réflexion conduite avec les partenaires et du bilan de l'année écoulée. Le territoire concerné pourra alors être élargi pour concerner la nouvelle Communauté de Communes si les communes concernées en sont d'accord. D'autres partenaires pourront également rejoindre ce nouveau projet.

L'élaboration de ce nouveau PEDT se fera entre mars et juin 2015.

Fait en six exemplaires à Melle le 16 juin 2014,

Mme Jacqueline BOUCHET
Présidente du SIVU l'Avenir,
RPI de Paizay-le-Tort / Pouffonds / St Génard

Mme Élisabeth MARCHÉ
Présidente du SIVU
du RPI de Chail-St Vincent la Châtre

M. Christophe LABROUSSE
Maire de la commune de
St Léger de la Martinière

M. Yves DEBIEN
Maire de la commune de Melle

M. Patrice GUERY
Président du SIVU
du RPI de Maisonnay / Sompt